


Cours destiné aux formateur-trice-s en entreprise ASE

« 6^{ème} JOUR » ASE NOUVELLE ORDONNANCE
VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

DESCRIPTION	En complément aux 5 jours de cours de formation professionnelle de base obligatoires dispensés par AvenirFormation aux formateur-trice-s en entreprise (FEE) et/ou praticien-ne-s formateur-trice-s (PF), l'OrTra jurassienne santé-social a la compétence d'organiser une journée supplémentaire spécifique (6 ^{ème} jour) ciblée sur la formation ASE régie par la nouvelle ordonnance (début de l'apprentissage dès l'été 2021)
OBJECTIFS	Connaître son rôle et sa fonction en tant que FEE Utiliser le classeur de formation dans une logique formatrice S'appuyer sur le guide méthodique et utiliser les outils d'évaluation pour le suivi des apprentis-e-s ASE Faire le parallèle avec le contexte professionnel Appliquer les outils proposés à des situations concrètes
PUBLIC	FEE et/ou PF ASE ayant obligatoirement suivi préalablement les 5 jours de cours obligatoires organisés par AvenirFormation et appelé-e-s à accompagner un-e/des apprentis-e-s ou un-une/des stagiaires ASE sous la nouvelle ordonnance (début de l'apprentissage en 2021)
INTERVENANT-E	M. Yann WEISSER, éducateur social HES, praticien formateur (PF), expert aux examens ASE, surveillant apprentissage ASE
DATE	Le vendredi 24 septembre 2021
HORAIRE	De 8h00 à 16h00 (avec une pause de 1h15 env. pour le repas de midi)
LIEU	OrTra jurassienne santé-social – Molière 13 – 2800 Delémont (bâtiment orange – entrée côté est – 1 ^{er} étage)
COÛT	CHF 70.- par participant-e
MATÉRIEL	 Prendre obligatoirement connaissance des documents déposés sur le Sharepoint de SavoirSocial : https://www.savoirsocial.ch/fr/home-fr#assistant-e-socio-educatif-ve/pour-les-professionnel-le-s/formation-infos-et-documents
INSCRIPTION	Jusqu'au 10 septembre 2021 Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. Une confirmation vous sera adressée par écrit au plus tard 15 jours avant la date du cours. Au cas où un cours ne réunirait pas assez de participant-e-s, l'OrTra se permettra exceptionnellement d'annuler le cours. Le secrétariat en informera les personnes inscrites en temps utile. En cas de désistement antérieur à 7 jours avant le début de la formation, le cours ne sera pas facturé Une attestation de suivi de cours sera établie après le cours La facture sera adressée au terme du cours au destinataire indiqué sur le bulletin d'inscription ci-joint

Une confirmation sera adressée par écrit au terme du délai

**Cours destiné aux formateur-trice-s
en entreprise ASE**

« 6^{ème} JOUR » ASE NOUVELLE ORDONNANCE
VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

TITRE	MADAME <input type="checkbox"/> MONSIEUR <input type="checkbox"/>
NOM	
PRENOM	
ADRESSE PRIVÉE	
NPA, LOCALITÉ	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE MAIL	
TÉL.	
INSTITUTION	
NPA, LOCALITÉ	
À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT LORS DE L'ENVOI DU BULLETIN D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Copie attestation 5 jours de cours de formation professionnelle de base obligatoires (FEE – Formateur-trice en entreprise) ou ▪ Copie CAS HES-SO de praticien-ne formateur-trice ou ▪ Copie CAS de formateur-trice à la pratique professionnelle ES
FACTURE À ADRESSER	<input type="checkbox"/> au-à la participant-e <input type="checkbox"/> à l'employeur

Ce bulletin est à retourner **jusqu'au 10 septembre 2021** à l'adresse :
OrTra jurassienne santé-social - Rue de la Molière 13 – 2800 Delémont
cie@ortraju.ch – 032 422 64 91